

DEPARTEMENT DU RHONE
S.I.TV GENAY – ROCHETAILLEE
Compte rendu de la réunion du 26 mars 2009

Membres du Comité :
en exercice : 34
présents : 23
votants : 26

Présents : Mme ALLASIA, Mr DUMONT, Mr VELTIN, Mme ROCHETTE, Mme LEFRENE, Mme LACHOUETTE, Mr DUTERTRE, Mr HEYRAUD, Mme BASMAIN, Mr FOUQUES, Mr GOLFIER, Mr BOISSON, Mr GHANEM, Mr QUET, Mme PAGANETTI, Mr GOJON, Mr RIPPE, Mr CHENET, Mr MOLLERON, Mr GREBERT, Mr VERGIAT, Mme SPITERI.

Absents ayant donné pouvoir : Mr MALAVAL pouvoir donné à Mr VERGIAT, Mr LAROYE pouvoir donné à Mr MOLLERON, Mr HORTOUL pouvoir donné à Mr GHANEM

Absents excusés : Mme PINTENOT, Mme CACHAT

Absents : Mr DOLCI, Mr GIRAUD, Mr MIGNOTTE, Mme BROSSARD, Mme POUGET, Mr CHALAMET.

Date de convocation : 03 mars 2009

ELECTION DU PRESIDENT

Installation du comité syndical

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités, Jean DUMONT, doyen d'âge est installé à la présidence de la 1^{ère} séance du comité syndical du SITV.

Il rappelle que les communes membres ont désigné leurs délégués au SITV par délibération. Les délégués titulaires ont été régulièrement convoqués par Mme le président du SITV.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués titulaires.

Mme la Présidente de séance déclare les membres titulaires installés dans leurs fonctions au sein du SITV.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 03 mars 2009 est approuvé par l'assemblée délibérante.

Election du Président

Premier tour de scrutin

Le secrétaire après avoir donné lecture des articles L.5211.1 et suivant du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du président.

Après avoir fait appel a candidature se sont proposés en tant que candidat :

- Mr Eric VERGIAT

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Eric VERGIAT : 26 (vingt six) voix

Au terme du premier tour **Monsieur Eric VERGIAT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée président du Syndicat Intercommunal de Télévision Genay – Rochetaillée sur Saône et a été immédiatement installée à la présidence de la séance.

1 – Approbation du Compte Administratif 2008

Mme la Présidente présente à l'assemblée le compte administratif 2008. Celui-ci fait apparaître le résultat suivant :

	Section fonctionnement
résultat clôture 2007	785.59
dépenses exercice 2008	472.29
recettes exercice 2008	499
résultat exercice 2008	26.71
résultat clôture 2008	812.30

L'assemblée délibérante, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2008 comme ci-dessus exposé.

02 – Approbation du Compte de Gestion 2008

L'assemblée délibérante,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité,

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

3 – Approbation du budget primitif 2009

Madame la Présidente présente au conseil syndical, le projet de budget primitif 2009.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de **1 812.3 euros**.

L'assemblée délibérante, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2009 ci-dessus énoncé.

Pour extrait certifié conforme,
Le 30 mars 2009
Le Président,
Eric VERGIAT

Publié le 31 mars 2009